



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 24/02/2023

Reçu en préfecture le 24/02/2023

Publié le le conseillers :

S<sup>2</sup>LOW

En e ID : 033-213302615-20230224-2023\_02\_20\_001-DE

Présents : ..... 10

Votants : ..... 10 + 4

Absents : -excusés : 4

Procurations : ..... 4

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023\_02\_20-001

### Objet : Modification du projet Bordenave

L'an deux mille VINGT TROIS, le 20 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée, Maire.

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjointes, M. MAMERT Jean-Michel, Mme FORESTIER Nathalie, M. BOUDOT Vincent, M. GATINEL Didier, M. DELAIRE Claude, Mme PIARDET Corinne, Mme BOUCHE Coralie, M. LAGARDE Conseillers Municipaux.

### Absent :

Absents excusés : M PIARDET René, M. VILAIN Paul, M. BRINGART Christophe

### Exclus :

Procurations : M VILAIN Paul à Mme BRETON Dorothée, M PIARDET René à Mme BITARD Céline ; M BRINGART Christophe à Mme MATHIEU Julie.

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Pour : 9

Contre : 2

Abstentions : 3

Madame le Maire explique que dans le projet « Bordenave », rue Victor Hugo, il était prévu deux logements sur la parcelle 417. La modification a pour objet la suppression de la maison prévue en fond de parcelle. Il n'y aura donc plus qu'une maison sur le terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** la modification du projet « Bordenave », rue Victor Hugo.

Fait à Lussac, le 20/02/2023

Le Maire,  
Dorothée BRETON

